Fribourg, le choisir date

Dispositions relatives à la procédure d’appel d’offres pour le marché de construction

—

Axe n° et désignation de l'axe, PR n° à n°  
Commune(s), désignation du projet [y.c. lieu dit]  
N° chantier

Les textes en italique ne s’impriment pas. Ce sont des aides pour l’utilisation

Les textes en bleu sont à compléter en fonction de votre appel d’offre (choix du CHP)

Table des matières

[Documents à remettre avec l’offre 4](#_Toc159827059)

[0. Informations générales 7](#_Toc159827060)

[1. Pouvoir adjudicateur 8](#_Toc159827061)

[1.1 Coordonnées du pouvoir adjudicateur 8](#_Toc159827062)

[1.2 Adresse pour l’envoi des offres 8](#_Toc159827063)

[1.3 Visite des lieux 8](#_Toc159827064)

[1.4 Questions 8](#_Toc159827065)

[1.5 Délai pour le dépôt des offres 9](#_Toc159827066)

[1.6 Présentation de l’offre 9](#_Toc159827067)

[1.7 Date de l’ouverture des offres 9](#_Toc159827068)

[2. Objet du marché 10](#_Toc159827069)

[2.1 Titre et référence du projet 10](#_Toc159827070)

[2.2 Bref descriptif 10](#_Toc159827071)

[2.2.1 Contenu du dossier 10](#_Toc159827072)

[2.2.2 Quantités principales 11](#_Toc159827073)

[2.3 Marché divisé en lots 11](#_Toc159827074)

[2.4 Vocabulaire commun des marchés publics 11](#_Toc159827075)

[2.5 Lieu de l’exécution 12](#_Toc159827076)

[2.6 Durée du marché 12](#_Toc159827077)

[2.7 Options 12](#_Toc159827078)

[2.8 Des variantes sont-elles admises ? 13](#_Toc159827079)

[2.9 Des offres partielles sont-elles admises ? 13](#_Toc159827080)

[2.10 Délais d’exécution 13](#_Toc159827081)

[3. Conditions 14](#_Toc159827082)

[3.1 Cadre légal 14](#_Toc159827083)

[3.2 Communauté de soumissionnaires 14](#_Toc159827084)

[3.3 Sous-traitance 15](#_Toc159827085)

[3.3.1 Sous-traitants-e-s imposé-e-s par le maître d’ouvrage 15](#_Toc159827086)

[3.3.2 Fournisseurs/euses imposé-e-s par le maître d’ouvrage 15](#_Toc159827087)

[3.4 Conditions de participation 16](#_Toc159827088)

[3.5 Critères d’aptitude 16](#_Toc159827089)

[3.6 Critères d’adjudication 16](#_Toc159827090)

[3.7 Conditions générales 16](#_Toc159827091)

[3.8 Conditions particulières 16](#_Toc159827092)

[3.9 Obtention du dossier d’appel d’offre 16](#_Toc159827093)

[3.10 Langues 16](#_Toc159827094)

[3.10.1 Langues acceptées pour les offres 16](#_Toc159827095)

[3.10.2 Langue de la procédure 16](#_Toc159827096)

[3.11 Validité de l’offre 16](#_Toc159827097)

[3.12 Conduite d’un dialogue 17](#_Toc159827098)

[3.13 Monnaie de l’offre et unités 17](#_Toc159827099)

[4. Autres informations 18](#_Toc159827100)

[4.1 Conditions pour les soumissionnaires provenant d’Etats non-membres de l’accord sur les marchés publics OMC 18](#_Toc159827101)

[4.2 Soumissionnaires pré impliqués et admis à la procédure 18](#_Toc159827102)

[4.3 Autres indications 18](#_Toc159827103)

[4.3.1 Prix unitaires/installation de chantier 19](#_Toc159827104)

[4.4 Organe de publication officielle 19](#_Toc159827105)

[4.5 Indications des voies de droit 19](#_Toc159827106)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Documents à remettre avec l’offre** | **Formulaire** | **Avec offre** | **A 1ère réquisition** | **A signer** |
|  | **Conditions de participation (voir 1055f)** |  |  |  |  |
|  | Attestation de la Commission paritaire ou attestation de l’existence d’un système de preuve équivalent à celui d’un système de contrôle par carte | 1056-4f |  |  |  |
|  | La déclaration sur l’honneur signée | 1056-4f |  |  |  |
|  | Résultat d’une analyse LOGIB datant de moins d’un an | 1056-4f |  |  |  |
|  | * En Suisse : Preuve de la signature d’une Convention collective de travail (CCT) ou d’un contrat type de travail (CTT) applicable au lieu d’exécution, ceci en rapport avec le marché mis en concurrence, ou engagement à en respecter les conditions auprès d’un organisme officiel du lieu d’exécution * A l’étranger : Déclaration sur l’honneur signée par l’entreprise | 1056-4f |  |  |  |
|  | Attestation des administrations fédérales et cantonales des contribution (ACF) certifiant que le soumissionnaire a rempli ses obligations fiscales (y.c. impôt à la source retenu sur les salaires de son personnel). *Voir conditions 1055f chapitre 1.1.1* |  |  |  |  |
|  | Attestation de l’Administration fédérale des contributions (AFC) certifiant que le soumissionnaire a payé la TVA pour les périodes échues à ce jour. *Voir conditions 1055f chapitre 1.1.1* |  |  |  |  |
|  | de la SUVA mentionnant que le soumissionnaire est assuré selon les dispositions de la LAA et qu’il s’est acquitté des primes échues. |  |  |  |  |
|  | Attestation de l’association professionnelle intéressée certifiant que l’entreprise s’est acquittée de ses obligations quant au paiement des contributions dues notamment à l’AVS/AI/APG/AC et aux institutions sociales, LPP. *Voir conditions 1055f chapitre 1.1.1* |  |  |  |  |
|  | Liste des principaux sous-traitants et fournisseurs et documents de preuve les concernant exigés pour chaque condition décrite dans le document 1055f. | 1056-4f |  |  |  |
|  | Liste des autres sous-traitants, et fournisseurs et documents de preuves exigés pour chaque condition ci-dessus |  |  |  |  |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Critères d’aptitudes (voir 1055f)** | **Formulaire** | **Avec offre** | **A 1ère réquisition** | **A signer** |
|  | * Pour les ouvrages de classe II : descriptif du système de gestion de la qualité et plan de gestion des déchets d’entreprise. * Pour les ouvrages de classe III : copies des certifications ISO 9001 et 14001 et un plan de gestion des déchets d’entreprise | 1056-4f |  |  |  |
|  | Extrait de l’office des poursuites et faillites | 1056-4f |  |  |  |
|  | Attestation de la commission paritaire ou preuve équivalente | 1056-4f |  |  |  |
|  | * CV pour le directeur ou la directrice technique, le ou la chef-fe de chantier, le ou la contremaître principal-e et le ou la spécialiste environnemental-e, lorsque cela est applicable, avec indication de l'expérience professionnelle et des références personnelles. * Organigramme présentant les noms et les fonctions des principaux responsables du chantier. Pour les associations d’entreprises, un bref descriptif de l’attribution des compétences inter-entreprises est demandé. | 1056-4f |  |  |  |
|  | **Critères d’adjudication (voir 1055f)** | **Formulaire** | **Avec offre** | **A 1ère réquisition** | **A signer** |
|  | Organigramme du chantier avec les moyens de production | 1056-5f |  |  |  |
|  | Programme des travaux | 1056-5f |  |  |  |
|  | * CV fournis pour le directeur ou la directrice technique, le ou la chef-fe de chantier, le ou la contremaître principal-e et le ou la spécialiste environnemental-e lorsque cela est applicable avec indication de l’expérience professionnelle et des références personnelles. L’expérience et les références devront être en adéquation avec le marché et notamment avec la pose d’agrégats d’enrobés et d’enrobés à tièdes. * Organigramme présentant les noms et les fonctions des principaux responsables du chantier. Pour les associations d’entreprises, un bref descriptif de l’attribution des compétences inter-entreprises est demandé. | 1056-5f |  |  |  |
|  | Maîtrise technique | 1056-5f |  |  |  |
|  | Installations de chantier | 1056-5f |  |  |  |
|  | Teneur en agrégats d’enrobés (AE) synthétisant toutes les couches de l’infrastructure routière | 1056-5f |  |  |  |
|  | Impact du transport des matériaux synthétisant toutes les couches de l’infrastructure routière | 1056-5f |  |  |  |
|  | Référence spécifique à l’ouvrage | 1056-5f |  |  |  |
|  | Formations des apprentis | 1056-5f |  |  |  |
|  | **Autres** | **Formulaire** | **Avec offre** | **A 1ère réquisition** | **A signer** |
| ☒ | Prix total de l’offre | Série de prix |  |  |  |
|  | Schéma de calcul SSE |  |  |  |  |

# Informations générales

|  |  |
| --- | --- |
| Référence du dossier | Référence du dossier |
| Genre de marché | Choisissez un élément. |
| Mode de procédure | Choisissez un élément. |
| Catégorie de projet | Choisissez un élément. |
| Classe d’ouvrage |  |
| Marché soumis aux accords internationaux | Choisissez un élément. |
| Date de publication SIMAP | Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. |

Les classes d’ouvrages sont décrites dans le formulaire 1055F « Conditions et critères – Appels d’offres pour les marchés de construction ».

# Pouvoir adjudicateur

## Coordonnées du pouvoir adjudicateur

|  |  |
| --- | --- |
| Service demandeur / Entité adjudicatrice | Canton de Fribourg, Choisissez un élément. |
| Lieu de l’entité adjudicatrice | Fribourg |
| Service organisateur | Service des Ponts et Chaussées, Section Projets routiers cantonaux |
| A l’attention de | Pedro Lopez, Chef de section |
| Adresse | Rue des Chanoines 17  1700 Fribourg |
| Pays | Suisse |
| Téléphone | 026 305 36 44 |
| Courriel | pedro.lopez@fr.ch |

## Adresse pour l’envoi des offres

|  |  |
| --- | --- |
| Maître d’ouvrage | Service des Ponts et Chaussées, Etat de Fribourg |
| A l’attention de | Pedro Lopez, Chef de section |
| Adresse | Rue des Chanoines 17  1700 Fribourg |
| Bureau | A1.1 |

## Visite des lieux

Oui, où, quand, heure

Non

## Questions

Les questions sont à poser sur le site [www.simap.ch](http://www.simap.ch)

Délai pour le dépôt des questions : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Remarques : Aucune réponse ou renseignement ne sera fourni oralement.

Le soumissionnaire (ENT) a le devoir de s’informer auprès du maître d’ouvrage (MO) en cas d’interprétation possible ou de doute sur la signification exacte de tout ou partie des documents du dossier d’appel d’offres.

La réponse aux questions sera publiée sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch) dans un délai de 10 jours après le délai de dépôt des questions.

Dans le cas d’un gros appel d’offre, le délai de 10 jours peut être rallongé, par contre le délai de dépôt des offres doit être rallongé également.

## Délai pour le dépôt des offres

Date et heure pour le dépôt des offres : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Délai spécifiques et exigences formelles : Sous pli fermé avec mention (**doit absolument figurer sur l'enveloppe ou le paquet**) :

« Soumission Référence du dossier – NE PAS OUVRIR »

Le timbre postal ne fait pas foi.

## Présentation de l’offre

L’entreprise doit déposer son offre complète datée et signée sous forme papier en 1 exemplaire. Elle doit également fournir son offre complète datée et signée sous forme de clé USB, y compris la série de prix en fichier SIA 451.

## Date de l’ouverture des offres

Date : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Lieu et horaire :

Ouverture : Choisissez un élément. Par deux représentants du MO.

Audit de clarification de l’offre : Une telle séance peut être demandée par le MO avant l’adjudication.

# Objet du marché

## Titre et référence du projet

Référence du dossier, N° chantier

## Bref descriptif

Condensé du projet (objet, étendue, lieu d’exécution, durée prévue des travaux), ne pas oublier de noter les objectifs du projet

### Contenu du dossier

141-1F Dispositions relatives à la procédure d’appel d’offres pour le marché de construction

141-2F Conditions générales

141F Conditions particulières

949F Cahier des charges des revêtements phonoabsorbants

1055F Conditions et critères - Appels d’offres pour les marchés de construction

1056-4F Formulaire Critères d’aptitudes

1056-5F Formulaire Critères d’adjudication

140F Projet de contrat d’entreprise

8C Page de garde de la Série de Prix

Devis descriptif

Conditions SEn

Rapports et Plans (listing ou renvoi à un autre document)

Documents consultables sur le site internet du SPC :

[199f Procès-verbal de réception d’ouvrage](https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fwww.fr.ch%2Fsites%2Fdefault%2Ffiles%2F2022-05%2F199f--procesverbal-de-reception-d-ouvrage.docx&wdOrigin=BROWSELINK)

[199a1-f Annexe au procès-verbal de réception d’ouvrage](https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fwww.fr.ch%2Fsites%2Fdefault%2Ffiles%2F2022-05%2F199a1f----annexe-au-procesverbal-de-reception-d-ouvrage.docx&wdOrigin=BROWSELINK)

[1049f Fiche de circulation](https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fwww.fr.ch%2Fsites%2Fdefault%2Ffiles%2F2020-07%2F1049f_Fiche_de_circulation.docx&wdOrigin=BROWSELINK)

[1050f Fiche de demande de modification](https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fwww.fr.ch%2Fsites%2Fdefault%2Ffiles%2F2020-07%2F1051f_Fiche_de_non-conformite.docx&wdOrigin=BROWSELINK)

[1051f Fiche de non-conformité](https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fwww.fr.ch%2Fsites%2Fdefault%2Ffiles%2F2020-07%2F1051f_Fiche_de_non-conformite.docx&wdOrigin=BROWSELINK)

[1052f Fiche d’offre complémentaire](https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fwww.fr.ch%2Fsites%2Fdefault%2Ffiles%2F2020-07%2F1052f_Fiche_offre_complementaire.docx&wdOrigin=BROWSELINK)

[1053f Fiche d’ordre de régie](https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fwww.fr.ch%2Fsites%2Fdefault%2Ffiles%2F2020-07%2F1053f_Fiche_ordre_de_regie.docx&wdOrigin=BROWSELINK)

|  |  |
| --- | --- |
|  | Quantités principales |
|  | Routes et ouvrages d'art (valeurs approximatives sans engagement) :  La liste des éléments est à adapter au chantier !   * Excavation m3 * Remblais m3 * Grave 0/45 m3 * Enrochement to * Transport m * Etanchéité m * Couche de fondation m3 * Revêtement bitumineux t * Canalisations DN       m * Coffrage m2 * Acier d’armature kg * Précontrainte m * Béton m3 * Construction en bois m3 * Construction métallique kg * Dalles préfabriquées m2 * Pieux p |

## Marché divisé en lots

Oui

Non

Genre de publication multiple :

Lots

Plusieurs marchés

Données des lots / des marchés

|  |  |
| --- | --- |
| Numéro du lot : | 1 |
|  |  |
| Brève description : |  |
|  |  |
| Différenciation début de l'exécution/date de la fourniture (si applicable) : | |
| Début de l'exécution : | et/ou date de la fourniture : |

## Vocabulaire commun des marchés publics

Les catalogues des articles normalisés suivants concernent le marché :

Lister les CAN

## Lieu de l’exécution

Décrire le secteur concerné par les travaux

## Durée du marché

Début : ? Fin :?

## Options

Non

Oui. Description des options :

Les options sont soit des options de prolongations, soit des options concernant des marchés complémentaires (art. 15 al.3 LMP, art. 35 lt. d LMP

## Des variantes sont-elles admises ?

Oui

Non

Les variantes doivent correspondre à l’offre de base en ce qui concerne l’utilisation, l’aptitude au service et la sécurité de l’ouvrage.

Tant qu'aucun contrat d'exécution n'a été passé, ou que les modalités de rémunération n'ont pas été établies, la variante proposée reste propriété de son auteur.

Si le MO adopte une variante, le contenu du contrat est modifié en conséquence.

Les variantes admises sont les suivantes :

Les variantes d’exécution

Les variantes techniques

Les variantes de projet

Les variantes financières

Les variantes ne seront admises qu’aux conditions suivantes :

* L’ENT déposera obligatoirement l’offre de base du maître de l’ouvrage, sans modification et dûment remplie.
* Les variantes de l’ENT seront jointes en annexe dans un document séparé et devront contenir toutes les données permettant de les juger sous l’aspect technique, écologique et financier, en particulier. Elles comprendront les documents suivants :
* Devis descriptif rempli de la variante, où sont indiqués les articles non modifiés ainsi que les articles modifiés, nouveaux ou supprimés.
* Rapport technique comprenant les éléments suivants :
* Description de la variante
* Plans et dimensionnement
* Données nécessaires pour l’exécution et toutes les autorisations supplémentaires nécessaires à la variante.
* Preuves de qualité et de propriété des matériaux et des éléments de construction
* Conditions de l’ENT
* Tous les documents exigés par le maître de l’ouvrage, selon chapitre 1.

La présentation de toute variante devra être du même niveau que l’offre de base pour permettre une bonne comparaison.

## Des offres partielles sont-elles admises ?

Oui

Non

## Délais d’exécution

Début : ? Fin :?

Remarques : Jalons ?

# Conditions

## Cadre légal

La présente procédure d'adjudication est soumise à l’Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP 2019 ; RSF 122.91.3), à la loi cantonale sur les marchés publics (LCMP ; RSF 122.91.1) et à son règlement d’exécution (RCMP ; RSF 122.91.11), ainsi qu’aux présentes dispositions sur la procédure d'adjudication des marchés de construction.

## Communauté de soumissionnaires

Non admise

Admise : description

Si le soumissionnaire participe à la procédure en tant que communauté de soumissionnaires, il doit désigner un partenaire qui en prendra la direction (représentation, coordination). Le soumissionnaire dresse la liste de tous les participants avec les rôles qui leur sont attribués (fonction/responsabilité).

Les travaux du présent appel d'offre pourront être adjugés à une entreprise seule ou à une communauté de soumissionnaires **limitées** à un maximum de **XX** entreprises. Il est précisé que la communauté de soumissionnaires doit être obligatoirement constituée avant la rentrée des offres.

La communauté de soumissionnaires indiquera **la participation en % de chaque partenaire**.

L’entreprise pilote de la communauté de soumissionnaires devra assurer **au minimum XX** % de la part du marché.

L’entreprise pilote ainsi que le ou la chef-fe de chantier seront investis des pouvoirs nécessaires et habilités par tous les membres de la communauté de soumissionnaires à traiter seuls avec le Maître d’Ouvrage (soit avec son représentant de la direction générale des travaux (DGT) soit avec son représentant de la direction locale des travaux DLT). En outre, l’entreprise pilote aura une participation majoritaire.

## Sous-traitance

Non admise

Admise : description

Les offres révisées des sous-traitants sont intégrées au contrat d’entreprise.

L’entreprise ou la communauté de soumissionnaires pourra sous-traiter **au maximum XX** % du montant total du marché.

### Sous-traitants-e-s imposé-e-s par le maître d’ouvrage

Non

Oui : description

### Fournisseurs/euses imposé-e-s par le maître d’ouvrage

Non

Oui

Les fournisseurs imposés par le MO sont listés dans les conditions particulières 141f.

## Conditions de participation

Conformément au formulaire conditions de participation – critères d’aptitude – critères d’adjudication 1055f

## Critères d’aptitude

Conformément au formulaire critères d’aptitudes 1056-4f

## Critères d’adjudication

Voir document 1055F « Conditions et critères – Appels d’offres pour les marchés de construction »

## Conditions générales

Voir document 141-2F « Conditions générales »

## Conditions particulières

Voir document 141f « Conditions particulières »

## Obtention du dossier d’appel d’offre

Le dossier complet de l’appel d'offres est exclusivement disponible sur la plateforme [www.simap.ch](http://www.simap.ch).

## Langues

### Langues acceptées pour les offres

Allemand

Français

### Langue de la procédure

Allemand

Français

## Validité de l’offre

L’ENT s’engage à maintenir la validité de son offre pendant **12 mois** à compter de la date limite du dépôt.

## Conduite d’un dialogue

Non

Oui

La définition de dialogue : **dialogue visant à concrétiser l’objet du marché ainsi qu’à développer et à fixer les solutions ou les procédés applicables**. Voir art. .24 de la LMP. Ne doit en aucun cas servir à discuter de l’offre ou à négocier.

Aucune négociation relative au prix ne sera engagée.

## Monnaie de l’offre et unités

Toutes les offres seront soumises exclusivement en Francs suisses (CHF).

Toutes les grandeurs utilisées seront exprimées dans le système international d’unité (SI), à l’exception de la valeur de référence des enrobés bitumineux et des asphaltes coulés exprimés en tonne [t].

# Autres informations

## Conditions pour les soumissionnaires provenant d’Etats non-membres de l’accord sur les marchés publics OMC

Non

Oui : Description

## Soumissionnaires pré impliqués et admis à la procédure

Néant

## Autres indications

Le maître de l’ouvrage se réserve le droit d’adjuger ultérieurement, de gré à gré, de nouveaux marchés liés au marché de base, soit à l’entreprise principale soit à une entreprise tierce, dans le respect du cadre juridique des marchés publics.

Le maître d’ouvrage se réserve le droit d’interrompre la procédure au cas où le financement ne serait pas accordé, sans aucune compensation financière pour les soumissionnaires ayant participé à la procédure.

### Prix unitaires/installation de chantier

Les offres doivent être établies de façon à ce que les coûts soient affectés aux articles descriptifs auxquels ils correspondent. Le transfert d'éléments de coûts contenus dans les prix unitaires est interdit, en particulier entre les articles descriptifs et les installations de chantier. Les offres qui présentent des éléments de coûts non autorisés peuvent être exclues de la procédure d'adjudication.

Le schéma de calcul des coûts (formulaires 300 et 400 de la Société suisse des entrepreneurs [SSE]) doit être joint à l'offre.

En remettant son offre, le soumissionnaire confirme ne pas avoir procédé à des transferts d'éléments de coûts des prix unitaires vers d'autres articles descriptifs ou installations de chantier.

Les offres comprenant des articles du devis descriptif modifiés par l’ENT seront éliminées. Mise à part des spécifications expressément demandées.

Les offres incomplètes seront également éliminées.

Les prix unitaires des articles de la série de prix ne pourront en aucun cas être égal à Frs 0.-

Le MO n’accepte pas les escomptes.

## Organe de publication officielle

Les décisions du pouvoir adjudicateur sont publiées sur : [www.simap.ch](http://www.simap.ch)

## Indications des voies de droit

Un recours contre le présent appel d’offre peut être déposé par écrit auprès du Tribunal cantonal, case postale 6301700 Fribourg, dans les 20 jours suivant sa publication sur la plateforme [www.sipmap.ch](http://www.sipmap.ch), lorsque la valeur du marché atteint la valeur seuil déterminante pour la procédure sur invitation (articles 52, 53 al. 1 let. a, 56 al. 1 AIMP, 18 LCMP).

Le recours doit être présenté en deux exemplaires et doit contenir une copie de l’appel d’offre attaqué, les conclusions et motifs du recours, avec le détail des preuves et la signature du recourant ou de son représentant (art. 81 du code de procédure et de juridiction administrative (CPJA ; RSF 150.1).